

Procès-verbal de la séance ordinaire du Comité Social et Economique du 8 février 2022

<u>NOM</u>	<u>PRESENT(E)</u>	<u>EXCUSE (E)</u>
Laurent CHAPUS (Président)	X	
Laure JANOLIN (RRH - Invitée)	X	
Xavier FAUTRE (Responsable exploitation - Invité)	X	
Viviane BLONDON (Chargée de missions RH)		X
Christelle BAUDOUIN (Titulaire)	X	
Thierry PERRON (Titulaire)	X	
Christian KERVADEC (Titulaire)		X
Annick LEY (Titulaire)	X	
Mohamed LAHAB (Titulaire)		X
Bernard MONTEIRO (Titulaire)	X	
Aurélié HUDELLOT (Titulaire)	X	
Hervé ENRIETTO (Titulaire)	X	
Elena BADAÏ RENARD (Suppléant)		X
Jean-Marc GUMBEL (Suppléant)		X
Cristina BATISTA (Suppléant)		X
Germain CANDE (Suppléant)		X
David BALLIN (Suppléant)		X
Abderahman HAMIDI (Représentant Syndical)	X	

Début de séance : 9h30

Informations direction :

1. Point activité commerciale

Appels d'offre :

- Lot 2 : En attente de la sortie du DCE qui devrait sortir cette semaine
- DIVIA : Nous avons reçu les premiers éléments de la part de DIVIA. Nous sommes en train de préparer la réponse.

Tourisme / occasionnel :

- Nous sommes en attente de l'impact du « Relâchement » de certaines mesures sur l'activité.

2. Point sur les effectifs

Embauche CDI janvier 2022 :

Nom	Prénom	Emploi
MATHIAN	Charles	Conducteur
MIELLE	Didier	Conducteur
ADEMAJ	Blerta	Approvisionnementneuse

Départ CDI janvier 2022 :

Nom	Prénom	Emploi	Motif
COLLARDOT	Murielle	Approvisionnementneuse	Démission

CDD en cours

NOM	PRENOM	TYPE Contrat	Poste
KLEINE	Yann	CDD Contrat Apprentissage	Carrossier
MALNET	Virginie	CDD Remplacement	Conducteur
JARDY	Yohann	CDD Remplacement	Conducteur
LACHHAB	Abdelali	CDD Remplacement	Conducteur
BENNIHI	Noreddine	CDD Remplacement	Conducteur
VADANT	Herve	CDD Remplacement	Conducteur
ZYATI	Nassim	CDD Remplacement	Conducteur
GAUTHERON	Pauline	CDD Remplacement	Agent administratif et commercial
BLONDON	Viviane	CDD Remplacement	Chargée de missions RH

Recrutement en cours et à venir :

- 1 conducteur Ligne 106
- 3 postes d'animateurs de ligne
- Mécanicien
- Chef d'Atelier

3. Information sur la réforme de la FCO

La direction présente les grands axes de la réforme de la FCO. Elle précise que pour les conducteurs, le changement principal est qu'ils deviennent responsables de toutes les démarches liées à leur Carte de Qualification Conducteur (CQC) comme c'est déjà le cas pour leur permis de conduire. A ce titre, ils devront faire eux-mêmes la demande de CQC sur un site dématérialisé, la recevront directement à domicile et devront la présenter à l'employeur. De plus, l'attestation FCO, remise en fin de formation, sera remplacée par un certificat de qualification probatoire, téléchargeable directement sur le site internet. Un flyer sera distribué aux conducteurs pour expliquer la marche à suivre.

4. Information sur la mise en œuvre des contrôles de stupéfiants

Rappel de l'objectif

La loi met à la charge des employeurs une obligation de prévention.

Un contrôle d'alcoolémie ou un test salivaire de dépistage de stupéfiants pourra être demandé à tout salarié susceptible d'utiliser un véhicule de l'entreprise. Cette disposition est mentionnée au sein des articles 25 et 26 du règlement intérieur.

Déploiement du dépistage au sein de Keolis Bourgogne

Les différents dépistages seront mis en œuvre en Mars / Avril. La date de la 1^{ère} journée de contrôle sera communiquée à l'ensemble des salariés.

5. Information sur la sureté du site

Suite à la visite d'un commandant de police spécialisé dans la sureté des entreprises, il en ressort les principales mesures suivantes à mettre en place pour renforcer la sureté du site :

- Coffre-fort : Changement et habillage du coffre, floutage des vitres environnantes
- Mise en place d'un badgeage d'accès : halle d'entrée + salle de repos conducteurs
- Mise en place de détecteurs de mouvement supplémentaires
- Mise en place d'une sirène
- Révision de notre contrat de Télésurveillance

6. Information sur l'HVO

L'objectif est de mettre en service l'HVO début avril 2022. La cuve HVO sera positionnée sur la première place à côté de la station Gasoil. Nous sommes dans l'attente des disponibilités du fournisseur pour sa mise en œuvre (génie civil et programmation).

7. Information sur l'organisation de journées « Bien-être au travail »

Dans le cadre du déploiement du bien-être et de la qualité de vie au travail, la Direction a décidé de faire venir un prestataire : RelaxTsens.

Les services proposés par ce prestataire sont les suivants :

La direction propose une séance de massage dans une camionnette aménagée en espace détente, équipé de 2 fauteuils Evasion 3D massant très haut de gamme, pendant ¼ d'heure à toutes les personnes qui souhaitent décompresser : massage personnalisé, scan corporel, 6 techniques de massage, nombreux programmes.

8. Information sur la nouvelle obligation d'enregistrement dans le chronotachygraphe

Une note de service a été diffusée auprès des conducteurs concernés (Tourisme et polyvalents) pour les informer des nouvelles formalités.

9. Présentation et approbation des comptes du CSE pour l'année 2021

Le trésorier présente les comptes de l'année 2021.

Au 31.01.2021, le solde du compte de fonctionnement s'élève à 16 487,58 € et le solde du compte œuvres sociales s'élève à 12 696,10 €.

Il est procédé au vote. Les comptes sont approuvés à l'unanimité.

Point supplémentaire :

Information Consultation sur la mise à jour du règlement intérieur de l'entreprise

La direction présente la nouvelle version du code de conduite qui sera transmise aux membres du CSE.

Le nouveau Code de conduite est annexé au Règlement Intérieur de l'entreprise. Les salariés seront informés de la nouvelle version de ce code de conduite pour la prévention de la corruption via l'information faite sur la mise à jour du règlement intérieur de l'entreprise.

Le code de conduite sera remis à tous les nouveaux salariés lors de leur entrée dans l'entreprise.

Elle indique qu'aucune modification n'est apportée au sein même du règlement intérieur de l'entreprise et que seule l'annexe 1 est modifiée au travers de la mise à jour du Code de Conduite pour la prévention de la Corruption.

Avis du CSE sur le projet de mise à jour de l'annexe 1 du règlement intérieur : Favorable à l'unanimité

Questions des membres du CSE :

10. Qu'en est-il de l'agression sur la ligne 114 ?

Le 15 janvier 2022, 2 faits ont été à déplorer. Le 1^{er} véhicule a subi des jets de projectiles qui ont cassé une vitre. Le 2nd véhicule a été arrêté par des jeunes qui ont tenté de pénétrer de force dans le véhicule. Les conducteurs ont tous été entendus le jour même et dans les jours qui ont suivi afin de recueillir tous les éléments. Intervention des forces de l'ordre sur place suite à l'appel du conducteur qui a bien réagi. Un contact a été pris avec les forces de l'ordre qui ont d'ores et déjà, de leur côté, établi un rapport.

11. Vandalisme du car sur la 105 à Champollion

Plusieurs faits de vandalisme sont à déplorer sur la ligne 105, collège Champollion, ces derniers temps. La direction va prendre contact avec le salarié concerné et les forces de l'ordre.

12. Nous arrivons en fin de période d'annualisation du temps de travail et nous souhaitons avoir le nombre de jours de repos par salarié hors jours fériés.

La direction présente les soldes par salariés incluant les jours fériés. Un travail sera amorcé par la direction en lien avec les représentants du personnel sur les règles de décompte des repos hebdomadaires.

13. Lorsqu'un conducteur nous remplace sur nos services, à quel taux sont payées les coupures ?

Le remplaçant devient extérieur et les coupures sont payées comme pour le titulaire de la ligne. Dans la majorité des cas, le conducteur est gagnant

Le remboursement des frais kilométriques (VP) compense l'utilisation de son véhicule personnel.

14. Toilettes de la ligne 114 : un accord avait été trouvé avec la mairie de Brochon pour avoir accès à ceux des entrepôts municipaux mais l'accès n'est plus possible (local archives sous alarme). Quelle solution de remplacement peut être trouvée ?

La direction se rapproche du maire de Gevrey Chambertin pour chercher une solution.

15. Avons-nous des nouvelles sur le contrat d'entretien des fontaines à eau ?

La direction va vérifier le statut du contrat Patouillet et demander, le cas échéant, un devis à Dallmayr afin de transférer le contrat d'entretien.

16. Pourquoi, lorsque nous allons à l'atelier pour remplir un constat, on se fait « engueuler à en pleurer » ?

La direction consent que les relations puissent parfois être difficile et que chacun n'a pas la même capacité à s'entendre. Elle précise qu'une majorité des accidents, même non responsables, pour être évité.

Questions diverses :

Q1/ Est-il possible de refaire des étiquettes dans la boîte à clé ?

La direction accepte la demande et fera des étiquettes en DYMO.

Q2/ La région propose une aide « transport » à toutes personnes ne pouvant se rendre sur son lieu de travail avec les transports en commun. Peut-on la mettre en place dans l'entreprise ? Est-ce déclaré aux impôts ?

La direction indique qu'elle va se renseigner sur la démarche à suivre, les contraintes, le coût...

Q3/ Problème avec adolescent de Bressey, connu de la gendarmerie d'Arc sur Tille, qui perturbe les services.

La direction indique que 3 salariés ont été concernés par des incivilités le concernant. Il s'avère qu'il est connu des forces de l'ordre et défavorisé et qu'un PV a été établi suite à leur intervention. Un contact sera pris avec la gendarmerie afin de savoir qu'elles suites donner à ce type d'attitude.

Q4/ Le CSE informe la direction qu'il va faire l'acquisition d'un logiciel de comptabilité, Happy Compta, et qu'il est envisagé le renouvellement du matériel informatique.

Q5/ Le CSE demande à faire un point sur le nouveau bon de délégation proposé lors d'une précédente réunion.

La direction va regarder la proposition et ajouter les mentions légales si elles s'avèrent manquantes.

Fin de séance 12h00

Le président du CSE
Laurent CHAPUS



Le secrétaire du CSE
Christian KERVADEC



Prochain CSE :

Jeudi 17 mars 2022 à 9h30 – Partie HSCT

Jeudi 14 avril 2022 à 9h30